Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Le Commissaire général

Paris, le 3 mai 2017
N°197 /CGI/LS/LM

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que, suite à l'examen du projet « TRIFUDON » que votre entreprise B2B a présenté dans le cadre de l'appel à projets 2I2A, j'ai décidé d'attribuer à ce projet une participation du Programme d'investissements d'avenir à hauteur de 198 941 €.

Je souhaite que, grâce à ce projet, B2B puisse développer un nouveau produit de biocontrôle utilisé par pulvérisation pour lutter contre la fusariose du blé grâce à l'utilisation de métabolites secondaires issus de clones d'un microorganisme du sol, Trichoderma.

FranceAgriMer, opérateur de l'Etat pour cette action, prendra contact avec vous afin de permettre au plus vite la contractualisation de ce projet. J'appelle votre attention sur le fait que la décision que j'ai signée est assortie d'une clause de caducité et que cette contractualisation doit intervenir sous deux mois, faute de quoi cette décision ne serait alors plus valide.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Louis SCHWEITZER

Monsieur Olivier BESNARD
Gérant
B2B
4 place Louis Armand
Tour de l'horloge
75012 PARIS
CEDEX

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Hôtel de Cassini - 32, rue de Babylone – 75007 PARIS – Tél. : 01.42.75.64.32 – email : sec.louis.schweitzer@pm.gouv.fr